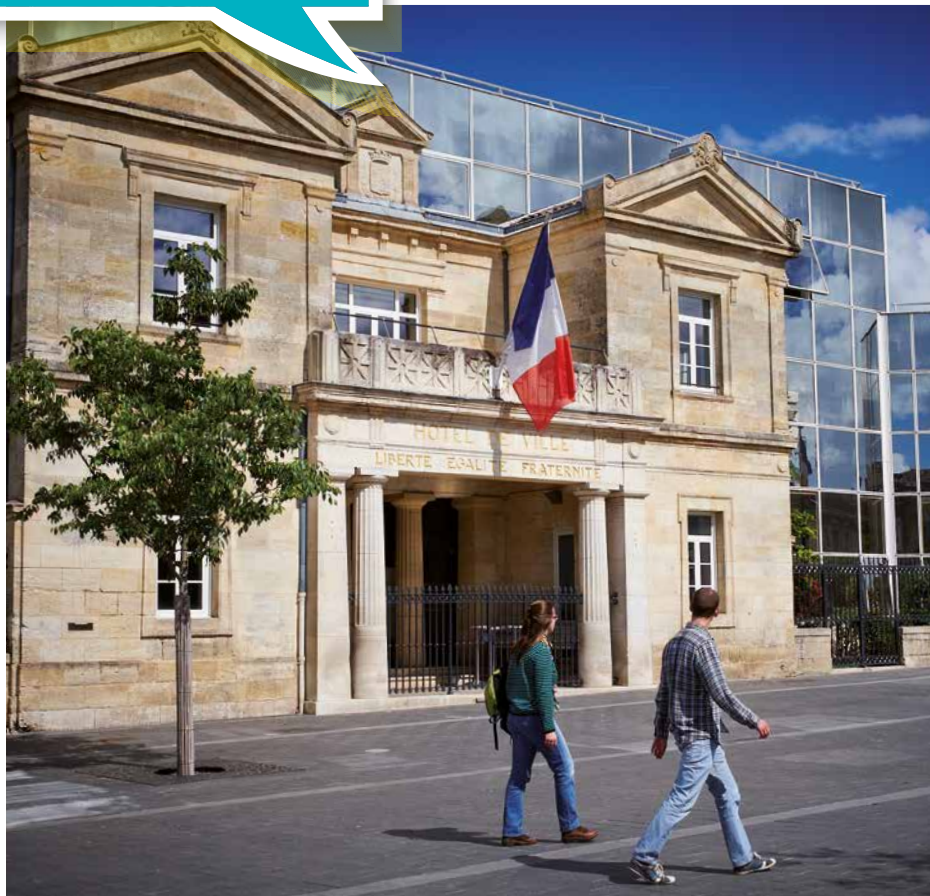


**MAIRES DE
QUARTIERS**

Ville de
PESSAC

TOUTE UNE VILLE DANS MON QUARTIER



Nouveau service !

**LA MEDIATRICE DE LA VILLE
EST A VOTRE ECOUTE**

www.pessac.fr  



> USAGER D'UN SERVICE MUNICIPAL,

vous pouvez rencontrer un différend avec un service de l'administration municipale, dans votre vie quotidienne ou professionnelle.

Vous avez droit à un recours amiable et gratuit auprès de la médiatrice de la Ville de Pessac.

Ni juge ni arbitre, la médiatrice écoute, guide, explique les règles et trouve avec vous des solutions.

La médiation est proposée de façon confidentielle, neutre et indépendante.

La médiatrice exerce ses missions bénévolement. Elles viennent compléter les différents dispositifs de médiation déjà en place sur la ville : médiateurs citoyens au sein de la plateforme des services au public, défenseurs des droits...



**Rencontrez,
la médiatrice,
Irène Monlun**

Permanence à l'Hôtel de Ville

Lundi, de 17h à 19h

Jeudi, de 11h à 13h

Hors période de vacances d'été

Possibilité de prendre rendez-vous

Par téléphone

au 07 62 16 51 38

Par courriel

mediatrice@mairie-pessac.fr

www.pessac.fr

